



La pêche du saumon d'hier à aujourd'hui : une lecture socio-historique des enjeux de gestion

Olivier THOMAS

Géographe, Université Paris Nanterre

A l'origine : l'idée d'abondance du saumon dans nos rivières



Tapiserie de Bayeux, 1066-1082, Représentation de saumons (et d'anguilles) dans la marge inférieure de la scène figurant la traversée du Couesnon par l'armée Normande.

« Entre le mont et Tumbleine
Cort tost la meir par mié l'areine.
Plenté i a de granz saumons,
De lamprees, d'autres peissons,
Quer l'en i prent et muls et bars,
Bons esturgons et granz sabars,
Torboz, plaïz, congres, harens,
Porpeis, graspeis, quant en est tens,
E tanz menuz peissons de meir
Que nes vos sei demiés nommeir. »*

Source : Guillaume de Saint-Pair, Roman du Mont Saint-Michel, (Livre I, chap.5, v.465-474)

* « Entre le mont et Tombelaine, la mer sillonne rapidement le sable. Il y a là en abondance des grands saumons, des lamproies, et d'autres poissons : on y prend des mulets, des bars, de bons esturgeons et de grands sabars, des turbots, des plies, des congres, des harengs, des marsouins, des baleines quand c'est l'époque, et tant de petits poissons de mer que je ne saurais vous en nommer la moitié ! »

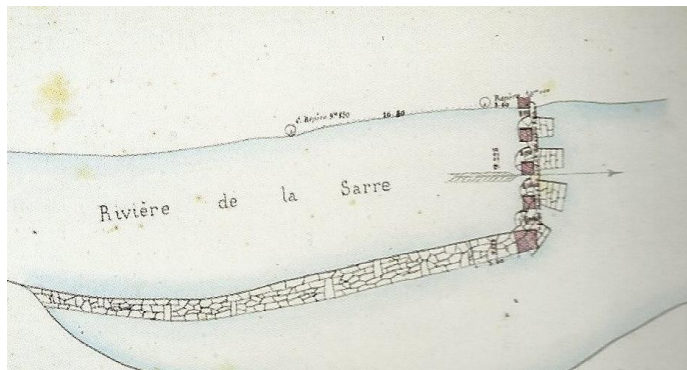
I – Le droit de pêche et l'émergence d'une préoccupation de gestion

La Pêcheur du Neufbourg sur la Sélune.
(Source : Cadastre Napoléonien, Saint Laurent de Terregatte, A2)



Décembre 1271. Le comte de Mortain, qui est aussi le roi Philippe III dit le Hardi, consent aux habitants de la paroisse du Mesnilthébauld la fief-ferme des pêcheries de Ducey. La rente annuelle sera de 15 livres. Il s'agit pour le roi d'imposer aux habitants du village la garde permanente, jour et nuit, des pêcheries. Il assure ainsi la conservation de ses droits, très profitables, de la pêche sur son domaine. (...)

« Quelques unes des origines féodales du Comté de Mortain », Hyppolyte Sauvage, 1896, *La revue de l'Avranchin, Bulletin de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain.*



Pêcheur de la Sarre, Archives Dpt du Morbihan (Martin et Phélipot, 2014)



Braconniers. La Grande Pêche, Sauvage E.H., 1891 (Extrait de Juhel, 2013)



Foëne, 19e s., sur le modèle de celles utilisées au Moyen-Age

II - Le saumon et la société industrielle : gérer « la part utile de la nature » (1)

En réponse au constat « ressenti » du dépeuplement des fleuves et cours d'eau au 19^e siècle, différentes mesures vont être adoptées par les pouvoirs publics.

1 - Des mesures administratives :

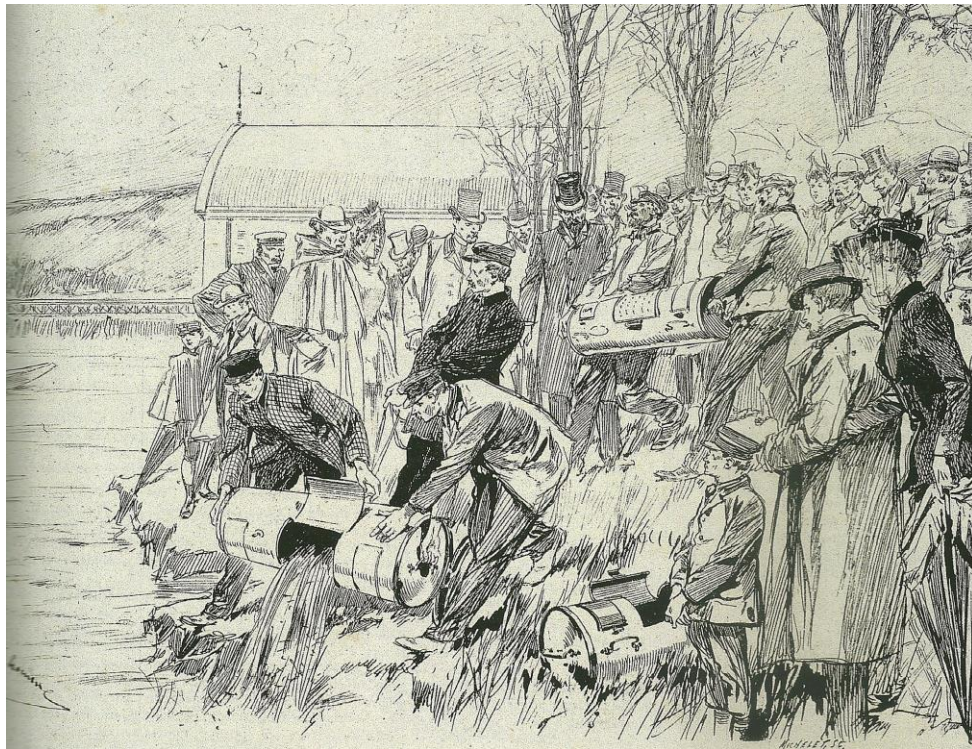
- Développement de la réglementation
- Création de « réserves de pêche » (idée de résilience de la nature)

2 - Des mesures associant action publique et expertise savante :

- La pisciculture
- La possibilité d'installer des échelles à poissons sur les cours d'eau

Sources : Thibault M., 1992 ; Luglia R., 2014 ; Malange, 2011

II - Le saumon et la société industrielle : gérer « la part utile de la nature » (2)



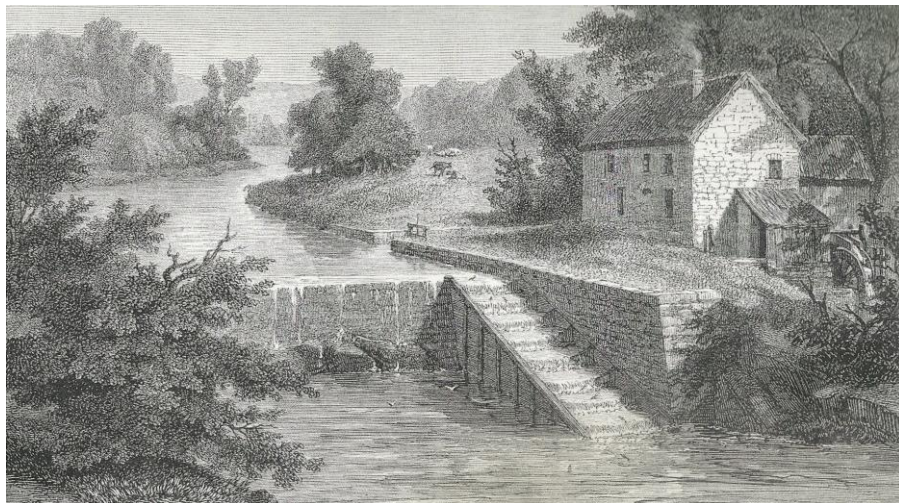
Pêche. — La Société de pêche de St-Hilaire-du-Harcouët a fait immerger, dans la rivière l'Airon, entre le Pont Rouge et l'usine des pare balles, 2.000 alevins de saumons et 8 000 de truites. Chaque année depuis sa fondation qui remonte à 5 ans, la Société de pêche de Saint-Hilaire a fait immerger de 8 à 10 000 alevins dans la rivière l'Airon et la Sclune,

(L'Opinion de la Manche, 11 avril 1914)

« Après 1920, selon M. le Chanoine Sauvanaud, le Dr Aubrée d'Avranches avait fait venir des alevins de salmonidés, en provenance du Rhin, déposés dans les frayères. Quelques années plus tard, tous les pêcheurs prirent des saumons atteignant des poids étonnants, au moins 12 Kg. René Jugan, dit Jardinier, m'a souvent relaté cette expérience. Il s'agissait d'une espèce au dos noirâtre ; "ils étaient plus lingards" c'est à dire plus longs. Mais au bout de deux à trois ans, l'espèce disparut » (Source : Le Viquet, n°80, 1988, p.173)

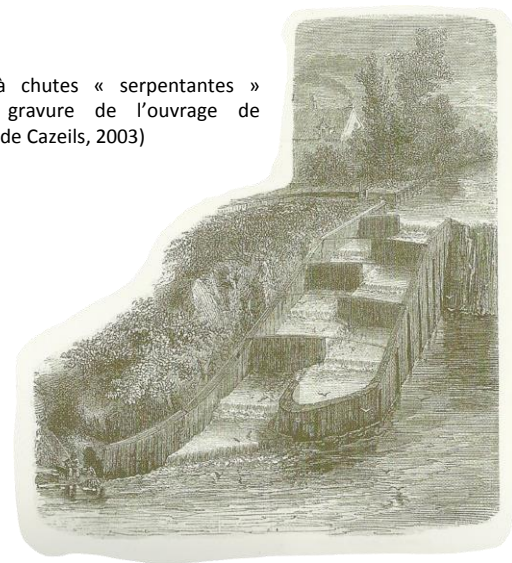
Immersion de quarante mille alevins de salmonidés de Bougibal dans la Seine au début du printemps de 1891 (gravure de l'Illustration du 18 avril 1891)

II - Le saumon et la société industrielle : gérer « la part utile de la nature » (3)

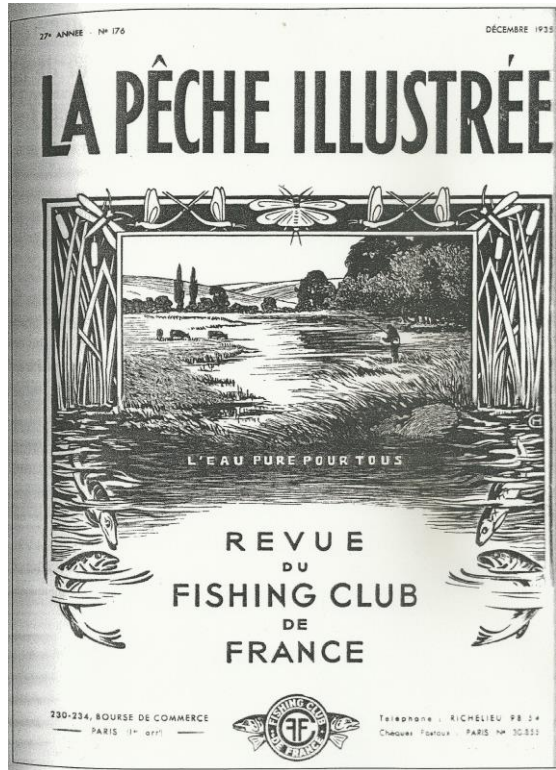


« Echelle à saumons », *Voyage d'exploration*, Coste M., 1861 (Extrait de Juhel, 2010)

Double escalier à chutes « serpentantes »
(d'après Coste), gravure de l'ouvrage de
A.E.Brehm (Extrait de Cazeils, 2003)



III – La pêche à la ligne et la gestion du saumon



Couverture de La Pêche Illustrée, décembre 1935, n°176
(Extrait de Malange, 2011)

Mobilisation des pêcheurs à la ligne au sujet du projet de construction du barrage de la Roche-Qui-Boit sur la Sélune au début du 20^e siècle :

« Dans la commune de Ducey, plusieurs observations sont consignées au registre d'enquête : elles émanent des sociétés de pêcheurs à la ligne existant sur le cours de la Sélune ou de ses affluents, tant en amont qu'en aval du barrage proposé. Ces observations rendent toutes au même but : obtenir la construction d'échelles à poissons pour permettre la migration des truites et salmonidés qui sont nombreux dans le bassin de la Sélune. La Société des Pêcheurs à la ligne de l'Avranchin, la Société des pêcheurs à la ligne du Mortannais, la Gaule Fougèraise sont d'accord sur ce point. A leur demande est jointe une pétition de la société le Fishing Club de France dont le siège social est 43 Rue Saint Lazare à Paris qui déclare qu'elle actionnera en justice les permissionnaires si l'échelle à poissons n'est pas prévue et établie par eux. »

Rapport de l'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussés,
Résultats de l'enquête et décisions définitives, 29 avril 1914.

IV – Le saumon devient « patrimoine » (1)

L'enjeu de conservation du saumon atlantique Perspective chronologique

ENGAGEMENTS / REGLEMENTS FAVORABLES AU SAUMON			GESTION DU SAUMON		
Internationaux	Européens	Nationaux		Nationale	Locale
			↑		
			2013	Plan français de préservation du saumon	
			2010	StraNaPoMi	
			2009	Plan français de préservation du saumon	
	Règlement anguille (CE) n°1100/2007	Grenelle / PARCE	2008		
		LEMA	2007		
		Art. L214.17 du CR	2006		
Convention OSPAR	DCE sur l'eau	Art. L432.6 du CR	2000		Mise en oeuvre des TAC "saumon de printemps"
			1997		Mise en oeuvre des TAC*
			1994		CoGePoMi / PlaGePoMi
	Directive Habitats Faune / Flore	Décret "Amphihalain"	1994		
		Loi sur l'eau	1992	Contrat "Retour aux sources"	
		Circulaire du 27 juillet 1990	1990		
		Arrêté du 8 décembre 1988	1988		Déclaration de capture obligatoire
			1987	Plan "Poissons migrateurs" (1986-1990)	
			1986		
Convention NASCO			1983		
Convention de Bonn			1981	Plan "Poissons migrateurs" (1981-1985)	
Convention de Berne			1979		
			1976	Plan "saumon" (1976-1980)	
			1865		
		Loi du 31 mai 1865 (introduit la possibilité d'équiper les barrages d'échelles à poissons)			

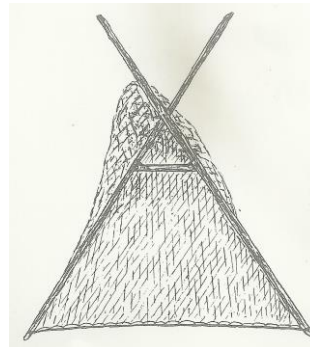
(Source : Thomas et Germaine, 2018)



IV – Le saumon devient « patrimoine » (2)



Ecomusée de Vains, (21.10.2014)



Dessin d'une raquette à saumon.
Source : *Le Viquet*, n°80, 1988



Pêche des salmonidés à la raquette dans la Baie du Mont St Michel en 2018 : déclaration de capture et carnet du pêcheur de loisir à pied.

Synthèse

Les enjeux de gestion de la pêche du saumon n'ont pas toujours été les mêmes au fil de l'histoire : enjeu de subsistance ou de prestige, enjeu socio-économique, enjeu patrimonial... Cela témoigne de l'évolution du regard de la société sur la nature.

Le modèle de gestion de la pêche du saumon que nous connaissons aujourd'hui relève d'un héritage. Il est une construction socio-historique.

L'administration publique compétente, les scientifiques et les pêcheurs en sont les principaux acteurs.

Discussion

La notion de « patrimoine » attachée au saumon atlantique fait appel à l'idée de « bien commun ». De ce point de vue, le déploiement de mesures de gestion du saumon atlantique – et de sa pêche – s'inscrit nécessairement à différentes échelles, depuis l'échelle internationale jusqu'à celle des territoires habités et vécus par les populations (Comby et Le Lay, 2011 ; Arnould et Moreau, 2010).

Ainsi, et derrière l'ambition de restauration des populations de saumons, c'est plus largement la question du devenir des fleuves et des cours d'eau, pensés comme des entités socio-naturelles (Barthélémy, 2013), qui apparaît.

Merci de votre attention

